

ENFIN UN CABINET COMPTABLE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ AUX MÉDECINS LIBÉRAUX

Vous pouvez désormais vous décharger en totalité de votre **tenue de comptabilité** professionnelle et de vos **déclarations de revenus** pour les **Impôts**, l'**Urssaf** et la **Carmf**.

Avec la certitude que vos déclarations sont réalisées **dans le sens de vos intérêts**.

Grâce à l'expertise de Média-Santé et du Centre de Formalités des Médecins Libéraux, "BNC-Conseil*" vous fait bénéficier des **meilleures options de gestion** et de déclarations adaptées à votre situation (installé, remplaçant, collaborateur libéral, médecin libéral pluriactif, etc...).

(*): BNC-Conseil, Société d'Expertise comptable et de Conseils dédiée aux médecins libéraux, inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de Lyon.



Par ailleurs, en recourant à "BNC-Conseil", vous bénéficiez automatiquement de :

- ▶ tous les services du **CFML (Centre de Formalités des Médecins Libéraux)** pour vos formalités d'affiliations aux caisses sociales obligatoires, modifications de situations, **vérifications de vos cotisations, restitution du trop versé antérieurs**, et de toutes les relations avec les caisses sociales,
- ▶ toutes les **informations fiscales, juridiques, comptables, patrimoniales** pour votre activité libérale grâce à l'abonnement à **La Lettre de Média-Santé** et à **l'assistance personnalisée** par téléphone et mail afin d'obtenir les réponses pratiques à toutes vos questions professionnelles.

BNC-Conseil intervient sur toute la France métropolitaine et les DROM.

Découvrez un service complet entièrement dédié aux médecins libéraux (installés, remplaçants, collaborateurs ou pluriactifs) regroupant :

- ▶ Cabinet comptable (**BNC-Conseil**),
- ▶ Centre de Formalités des Médecins Libéraux (**CFML**),
- ▶ Informations de gestion professionnelle (**La Lettre de Média-Santé**).

Prestations spécifiques Médecins Libéraux

I – Pack de base

Le pack comptable de base regroupe la totalité des besoins courants du médecin libéral. Il comprend trois éléments principaux :

- ▶ **Tenue de votre comptabilité** professionnelle :
 - a) soit déclaration annuelle Micro-BNC,
 - b) soit déclaration contrôlée annuelle comprenant :
 - tenue du livre des dépenses,
 - tableau des immobilisations et amortissements,
 - réalisation de votre déclaration de revenus professionnels n° 2035,
 - réalisation de toutes les formalités et relations avec votre AGA,
 - réalisation de votre déclaration DAS2 (Déclaration des honoraires),
 - crédit d'impôt formation,
 - contrôle de votre CFE : Contribution Foncière des Entreprises (*ex-taxe professionnelle*).

- ▶ **Réalisation des déclarations de revenus pour l'Urssaf et Carmf**, c'est-à-dire tous les services du **CFML*** (affiliation, modification, vérification des cotisations, restitution des trop versés antérieurs, vous décharger de toutes les formalités et relations avec les caisses sociales, etc.), quel que soit votre statut fiscal (déclaration Micro-BNC ou déclaration contrôlée)

*CFML (Centre de formalités des médecins libéraux), département spécialisé de Média-Santé.

- ▶ **Conseils** pour vous faire bénéficier des meilleures options de gestion et de déclarations adaptées à votre situation (installé, médecin remplaçant, étudiant remplaçant, collaborateur libéral, médecin libéral pluriactif, etc.), ainsi que l'abonnement à **La Lettre de Média-Santé**.



II – Prestations par éléments séparés, à la demande

D'autres éléments peuvent être rajoutés, à la demande, en fonction des besoins ponctuels du médecin :

- ▶ Réponse détaillée à la "demande d'information" liée à la lettre d'accueil de l'administration fiscale en cas de début d'activité libérale,
- ▶ Demandes et suivi **d'exonération ou de réduction**, de nature amiable ou précontentieuse, de la CFE (ex-taxe professionnelle),
- ▶ Etablissement de la déclaration CVAE : Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (si C.A. > 152.500 €),
- ▶ Demandes et suivi **d'exonération ou de réduction**, de nature amiable ou précontentieuse, de la CVAE,
- ▶ **Conjoint collaborateur** (loi 2005-882) : Affiliation conjoint collaborateur caisse de retraite ; modifications de situation ; déclarations sociales annuelles du conjoint collaborateur ; contrôle des appels de cotisations ; fournitures de vos échéanciers prévisionnels,
- ▶ Pack **bulletins de paie** de vos employés, comprenant :
 - DUE (Déclaration Unique d'Embauche),
 - Mise en place du contrat de travail,
 - Déclarations sociales périodiques trimestrielles, mensuelles et annuelles),
 - Déclaration DAS-U,
 - Bulletins de paie.
- ▶ Déclaration n° 2036 de **SCM**,
- ▶ Déclaration de **SCI**,
- ▶ Déclarations de **TVA**
- ▶ Tout crédit d'impôt professionnel autre qu'impôt formation.

Prestations générales pour tout type de médecin, libéral, salarié, ou activités mixtes

- ▶ Réalisation de votre **déclaration de revenus n° 2042** de votre foyer fiscal et **calcul de votre impôt** prévisionnel, incluant le régime micro-foncier,
- ▶ Réalisation **déclaration n° 2044** :
 - par propriété sans régime particulier,
 - par propriété avec régime particulier.
- ▶ Réalisation **déclaration n° 2074** (plus-values cessions de titres),
- ▶ Réalisation déclaration ISF.



Médecin remplaçant, installé ou collaborateur, le CFML réalise pour vous toutes vos déclarations et formalités obligatoires

Vous êtes thésé ou encore étudiant, remplaçant débutant ou confirmé, et peut-être professionnel ? Salarié en activité principale et effectuant des remplacements libéraux ponctuels ? Ou encore retraité reprenant une activité libérale occasionnelle ?

Le **CFML** est fait pour vous lors :

- de vos premières affiliations à l'entrée dans le système social libéral,
- des modifications de votre situation (déménagements fréquents, domiciliation temporaire),
- de vos déclarations annuelles obligatoires,
- de votre cessation temporaire ou définitive d'activité (reprise d'un poste salarié, congé maternité ou de paternité), etc.

L'affiliation est **obligatoire** : à l'**URSSAF** et à la **CPAM** dès le 1^{er} jour de remplacement effectif ; sans considération d'année civile.

Le Centre de Formalités des Médecins Libéraux (CFML):

- ▶ vous **affilie** aux bonnes **caisses obligatoires** (Urssaf, CPAM, CARMF...) en temps voulu et vous décharge de cette responsabilité,
- ▶ vous fait bénéficier des **dispenses, exonérations** ou **reports** de cotisations sociales obligatoires selon votre situation et met son service spécialisé en Prévoyance Professionnelle et Privée à votre disposition pour vous orienter au mieux de vos intérêts sur ce chapitre nécessaire ment personnalisé,
- ▶ remplit et adresse pour vous vos **déclarations sociales obligatoires**,
- ▶ remplit et transmet à vos caisses sociales vos éventuelles demandes de **cessations temporaires** d'activité, de **radiation**, de **changement de domicile**, temporaire ou définitif, en métropole ou hors métropole, intra ou extra-communautaire, et de **changement de statut**, maternité, paternité, cumul d'activité libérale et salariée,
- ▶ établit la partie sociale de votre **déclaration de revenus** pour les impôts,
- ▶ établit votre **déclaration de revenus professionnels pour l'URSSAF** et le cas échéant pour la CARMF, et selon votre situation particulière, pour votre CPAM ou l'OC duquel vous dépendez,
- ▶ **calcule** vos cotisations à l'avance et vous en informe jusqu'à **12 mois à l'avance**,
- ▶ **vérifie** chaque nouvel appel de cotisations émis par les caisses tout au long de l'année, au fur et à mesure des différentes échéances sociales, et **fait rectifier** d'autorité, **à votre profit**, les erreurs,
- ▶ **recupère** pour vous les sommes que vous auriez trop versées par erreur **jusqu'à trois ans en arrière** (concerne actuellement 62% des cas traités par le CFML),
- ▶ vous signale les **meilleures dispositions** facultatives de couverture sociale spécifiques,
- ▶ **répond à toutes vos questions** en relation avec vos obligations envers vos caisses sociales et votre couverture sociale obligatoire (prestations) ou facultative.

Avec le **CFML** vous gagnez du temps, de l'argent, vous évitez les erreurs et vous profitez de la couverture sociale complète à laquelle vous avez droit.

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES DE LA LETTRE DE MÉDIA-SANTÉ



L'adhésion aux Informations Professionnelles de *La Lettre de Média-Santé* vous permet d'obtenir toutes les réponses pratiques, dans le sens de vos intérêts, à vos questions de gestion professionnelle — les impôts, la prévoyance, la tenue de votre comptabilité, la gestion de vos obligations, la nomenclature des actes médicaux, le patrimoine...

Elle comprend :

- l'**accès** illimité à toutes les références de La Lettre de Média-Santé en ligne *,
- une **assistance** téléphonique et mail illimitée pour obtenir rapidement les réponses pratiques à toutes vos questions professionnelles, qu'elles soient comptables, juridiques, fiscales ou patrimoniales.

* La souscription de l'abonnement ouvre immédiatement l'accès à toutes les références de la Lettre de Média-Santé du site dès validation du paiement et, de ce fait, implique que vous renoncez à votre droit de rétractation de 14 jours.

Toutes les *Lettres de Média-Santé* sont disponibles et consultables immédiatement en ligne sur :

www.media-sante.com

Rubrique « Toute l'information fiscale, sociale, comptable, juridique et patrimoniale pour le médecin ».

La Lettre de Média-Santé est le résultat de plus de 30 ans d'expériences dans le conseil, la gestion et les démêlés de plusieurs milliers de confrères avec leurs différents interlocuteurs et administrations : Urssaf, AGA, Carmf, RSI, Centre des Impôts, Ordres des médecins, assurance maladie, assurance maternité, banques, assureurs, etc.

- ▶ Publication unique chez les médecins libéraux, destinée aux médecins remplaçants, aux médecins installés et collaborateurs, elle est écrite dans un langage clair, pratique, fiable et directement exploitable. Chaque Lettre est un concentré d'informations à haut rendement, utiles immédiatement.
- ▶ *La Lettre de Média-Santé* permet d'augmenter les revenus réels des médecins et de leur faire gagner un temps précieux dans leur gestion, grâce à une actualisation systématique de toutes les nouvelles législations fiscales, comptables, juridiques et sociales.
- ▶ C'est une source *indépendante* d'informations professionnelles. C'est d'ailleurs la seule publication spécialisée réellement indépendante destinée aux médecins libéraux.
- ▶ Les rédacteurs de *La Lettre de Média-Santé* ne sont pas journalistes, ce sont des experts-comptables, des fiscalistes, des avocats et des juristes rodés aux spécificités du monde médical, des conseils en patrimoine et des relais dans la profession.

Une courte sélection de nos sujets traités :

- Les bonnes décisions de gestion dès vos premiers remplacements libéraux et les formalités obligatoires (R10),
- Comment coter les actes médicaux courants ? (J165),
- Que doit contenir un bon contrat de remplacement libéral (R19),
- La comptabilisation de vos frais de véhicules : barème fiscal des frais auto et moto (F211),
- Index des recettes et dépenses libérales déductibles (F207),
- Combien mettre de côté pour les cotisations sociales (D01),
- Comment estimer la valeur d'une clientèle, d'un droit d'intégration ou d'exercice libéral (C100),
- Le statut de collaborateur libéral répond-il à vos besoins (A61). ...